

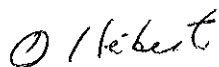
Québec, le 22 mars 2012

Madame Anik Montminy  
Directrice  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Le député de Mercier a déposé deux pétitions les 15 et 16 février dernier concernant l'installation des compteurs de nouvelle génération par Hydro-Québec. Je joins à la présente la réponse à ces deux pétitions afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Olivier Hébert  
Directeur de cabinet

**Réponse aux pétitions déposées les 15 et 16 février 2012 par le député de  
Mercier, monsieur Amir Khadir concernant l'installation des compteurs  
de nouvelle génération par Hydro-Québec**

---

La plupart des compteurs servant à déterminer la consommation d'électricité actuellement en service au Québec sont des appareils électromécaniques, une technologie vieillissante qui ne permet pas la relève à distance. De plus, un grand nombre de compteurs atteindront leur durée de vie utile à brève échéance.

Hydro-Québec propose le déploiement d'une infrastructure de mesurage avancée (IMA) et l'installation de 3,8 millions de compteurs de nouvelle génération offrant la lecture à distance. Hydro-Québec juge que pour assurer la pérennité de ses équipements, pour réaliser des gains d'efficacité et pour assurer l'évolution de son réseau, elle se doit d'implanter cette technologie qui est désormais le standard de l'industrie. Sur une période de 20 ans, Hydro-Québec prévoit ainsi réaliser des économies de 300 millions de \$ (actualisés 2011), à l'avantage de ses clients.

En ce qui a trait aux questionnements relatifs à l'aspect sécuritaire de ce projet, mentionnons que les niveaux de radiofréquences à proximité immédiate d'un compteur sont largement inférieurs aux limites recommandées par Santé Canada. À titre d'exemple, le niveau moyen de radiofréquences mesuré à un mètre du compteur est plus de 100 000 fois inférieur à ces limites.

De plus, en décembre dernier, à la lumière d'une analyse des caractéristiques techniques des compteurs intelligents, Santé Canada a émis un avis spécifique à ce sujet dans lequel on peut lire : « Santé Canada a conclu que l'exposition à l'énergie radiofréquence de compteurs intelligents ne pose pas un risque pour la santé publique ». Santé Canada affirmait également : « [...] Santé Canada ne considère pas que les mesures de précaution sont nécessaires pour réduire l'exposition... »

Enfin, rappelons que la Régie de l'énergie étudie actuellement le projet de remplacement des compteurs. Des audiences publiques ont d'ailleurs débuté le 19 mars dernier. Plusieurs intervenants présenteront leurs observations devant cette instance et Hydro-Québec se conformera à la décision que la Régie de l'énergie rendra suite à ces représentations.



Clément Gignac